

Bureau de direction

Mardi 30 mai 2017

Relevé de décisions

Présents :

P. Brasselet – A. Frappier – V. d'Assignies – G. Riou-Azou – V. Le Meur – J. Trohel – G. Casale – R. Andro – G. Gueudet – M. Cillard – S. Richard

Excusés : T. Jeanmougin – C. Kerbrat-Ruellan – P. Huret-Cloastre

1. Informations générales

- Nous avons eu début mai la visite du directeur de l'ENS de Bangui (école de formation des enseignants en Centrafrique) pour l'étude d'un partenariat de coopération éducative comportant 3 volets : la direction de thèses pour des étudiants se destinant à être formateurs, une demande d'appui en ressources pour qu'ils se constituent une bibliothèque numérique (le SCD a été questionné pour étudier les faisables) et l'intervention de formateurs de l'ESPE à Bangui pour de la formation de formateurs (financée par l'ambassade).
- Le comité de suivi de la réforme de la formation des enseignants, présidé par le recteur Filâtre, est très intéressé par les travaux de l'ESPE de Bretagne sur les compétences professionnelles (document « prescrit au réel », refonte des maquettes, etc.). Pascal Brasselet fera une présentation devant le comité le 22 juin.
- Après de nouveaux échanges avec l'académie, il est prévu que les formateurs de l'ESPE intervenant dans les animations pédagogiques du 1^{er} degré soient inscrits dans l'application GAIA et reçoivent une convocation.
- Une moitié des parcours a renvoyé leurs propositions de MCC pour le M1 MEEF, une relance vers les autres va être faite afin de les présenter au conseil de l'école fin juin.

2. Point d'étape sur le séminaire interdisciplinaire de recherche en éducation (Agnès Leprince)

- Ce projet, qui vise à favoriser des synergies de recherche en éducation et à structurer les relations entre la recherche et l'académie, est issu des travaux autour du dossier d'accréditation avec les VP recherche des universités et le CARDIE de l'académie. L'objectif est la création d'un institut, le besoin de structuration faisant consensus à l'échelle académique comme nationale.
- Plus de 80 personnes, avec une représentation de 21 laboratoires, se sont inscrites. Cette fédération d'intérêt est perçue positivement par un certain nombre d'acteurs aujourd'hui isolés, qui sont demandeurs d'un lieu spécifique où les personnes impliquées de différentes institutions puissent se croiser. La structuration actuelle se fait avec un bureau d'une dizaine de personnes.
- Plusieurs rencontres ont déjà été organisées autour de thématiques, avec des interventions croisées d'universitaires et de personnels de l'académie (la dynamique est à renforcer du côté de l'académie, trop peu de personnes de l'Éducation nationale étant présentes) pour installer des coopérations recherche-terrain. Il n'y a pas de format type a priori, une rencontre peut avoir lieu pour 20 personnes comme pour un amphi.
- Plutôt que de partir d'idées préconçues, ce séminaire doit permettre de savoir ce qui se fait, et d'identifier les besoins auxquels personne ne répondait. Les idées viennent des participants et il ne s'agit pas de faire doublon avec les propositions d'autres structures, comme la MSHB notamment.
- La dimension interrégionale UBL n'est pas visée dans un premier temps, car deux académies différentes seraient concernées. Si une démarche similaire était initiée dans l'académie de Nantes, alors des collaborations naturelles pourraient voir le jour. De plus, le département « Cognition, Éducation, Interactions » (CEI) de l'UBL implique des psychologues et des linguistes dans une approche beaucoup plus large. L'objectif est ici de se concentrer sur les questions d'éducation. Trop élargir l'ambition risque de nuire à ce projet qui débute.
- La création à terme d'un institut posera la question des financements. Même si l'ESPE peut être en appui, il faudrait un poste permanent. L'institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Rennes (IAUR) créé sous la forme d'un Groupement d'intérêt scientifique (GIS) est un modèle à étudier.

3. Statuts de l'ESPE et rôle du bureau

- La nouvelle accréditation de l'ESPE au sein de l'UBO impose d'actualiser les statuts. Cela offre l'occasion de les réviser à l'aune du fonctionnement effectif de l'ESPE depuis 4 ans. En particulier, les statuts définissent le rôle de ce bureau de direction.
- Les évolutions suivantes seront préconisées :
 - La future convention liant les 4 universités et le rectorat prévoit la création d'un comité de suivi du patrimoine. Il n'est pas utile que le bureau s'occupe de ces questions.
 - Plutôt que d'évoquer les questions financières et celles liées aux emplois, il serait plus adapté de parler de « budget de projet », pour une appropriation partagée et un suivi de l'exécution.
 - Composition : conserver l'impossibilité d'être membre du bureau pour les personnalités extérieures désignées par le recteur et les présidents pour siéger au conseil de l'école. Il s'agit de favoriser la nécessaire diffusion des informations, afin qu'elles ne restent pas la propriété de quelques-uns. Le bureau pourrait être responsabilisé dans la préparation des points présentés au conseil de l'école avec mission d'animer les échanges en amont sur certains points.
 - Préférer le terme « réunions régulières » plutôt que la régularité mensuelle actuellement prévue.
- Le bureau n'est pas décisionnaire, mais favorise la bonne information de tous les partenaires.

4. Composition des instances

- Les compositions des instances devront aussi être revues par arrêté rectoral en septembre.
- Pour le conseil de l'école, un seul représentant désigné par université serait préférable, puisque d'autres personnels des UFR peuvent être élus. Pour les étudiants, la question n'est pas celle du nombre, mais plutôt de l'absence de réelle dynamique collective.
- Pour le COSP, son positionnement reste à construire. Il s'est emparé de la question de l'évaluation des formations, mais il n'a pas joué de rôle stratégique. L'absence de président a été problématique pour son fonctionnement. Pour autant, cela n'a pas empêché l'ESPE d'avoir une approche stratégique partagée avec les partenaires, ces démarches étant impulsées par la direction. Le futur COSP aura à définir son rôle en complémentarité avec la direction de l'ESPE.
- La présence de personnels de l'ESPE dans cette instance, présence qui n'est pas garantie règlementairement, pourrait être obtenue si chaque université désignait parmi ses représentants un personnel de l'ESPE.

Prochain bureau : le mardi 20 juin 2017

(si la réunion du CNESER pour étudier l'accréditation ne se tient pas à la même date)